

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 12 juillet 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismail-KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – PLACEMENT D’UN CONTENEUR RUE DE BARCHON.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l’article 130bis ;

Vu l’Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu’un conteneur doit être placé rue de Barchon à 4671 HOUSSE à hauteur du numéro 81, du 23 juillet au 26 juillet 2021 ;

Considérant que ce conteneur sera placé sur des emplacements de stationnement public ;

Considérant qu’il s’impose de prendre toutes les mesures afin de préserver l’intégrité physique des usagers ;

ORDONNE à l’unanimité :

Article 1 : L’arrêt et le stationnement seront interdits rue de Barchon à 4671 HOUSSE, sur les emplacements de stationnement public situés face au numéro 81, sur une longueur de 20 mètres et ce, du vendredi 23 juillet 2021 à 12h jusqu’au lundi 26 juillet 2021 à 8h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d’une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au dirigeant de la Police locale de Blegny et au service des Travaux pour suite utile.

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

La Directrice générale,

PAR LE COLLEGE,



Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Le Bourgmestre,